



Choix de regime de succession

Par **Rhysis**, le **06/08/2015** à **12:15**

J'ai 59 ans et mon conjoint est décédé. Il a un fils majeur d'un 1er mariage qui entre dans la succession. Notre patrimoine comprend notre résidence principale et quelques liquidités sur les comptes bancaires. Dans son testament mon conjoint a demandé que j'ai l'usufruit des biens mobiliers et immobiliers. J'ai donc le choix pour la succession entre la totalité de l'usufruit ou 1/4 en pleine propriété et le reste en usufruit. Je désire rester dans notre appartement et je voudrais savoir si au delà du délai d'un an son fils peut demander la vente de l'appartement pour récupérer sa part. Y a t'il une de ces 2 solutions qui est plus favorable vis à vis de ce risque?

Merci d'avance pour vos réponses